

SARL LE FOURNIL DE MARIA
5 AVENUE RAYMOND ARON 92160
92160 ANTONY

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Sommaire

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>1</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	<i>2</i>
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	<i>3</i>
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	<i>4</i>
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	<i>5</i>
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	<i>6</i>
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	<i>7</i>
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	<i>8</i>
<i>2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</i>	<i>9</i>
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	<i>10</i>
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	<i>11</i>
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	<i>12</i>
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	<i>13</i>
<i>2056 - Détail des provisions pour hausse des prix</i>	<i>14</i>
<i>2056 - Détail des autres provisions réglementées</i>	<i>15</i>
<i>2056 - Détail des provisions pour impôts</i>	<i>16</i>
<i>2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges</i>	<i>17</i>
<i>2056 - Détail des autres immobilisations financières</i>	<i>18</i>
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	<i>19</i>
<i>BIC-RN 2057 - Crédances et Dettes</i>	<i>20</i>
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	<i>21</i>
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	<i>22</i>
<i>2058A - Déductions diverses</i>	<i>23</i>
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	<i>24</i>
<i>2058B - Détail des provisions pour risques et charges</i>	<i>25</i>
<i>2058B - Détail des provisions pour dépréciation</i>	<i>26</i>
<i>2058B - Détail des charges à payer</i>	<i>27</i>
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	<i>28</i>
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	<i>29</i>
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	<i>30</i>
<i>2059A - Divers autres éléments</i>	<i>31</i>
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	<i>32</i>
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	<i>33</i>
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	<i>34</i>
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	<i>35</i>
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	<i>36</i>
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	<i>37</i>
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	<i>38</i>

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022**

Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (art. 209-O B (entreprises de transport maritime))

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

SARL LE FOURNIL DE MARIA

SIRET **81173077900022**

Adresse du principal établissement

5 AVENUE RAYMOND ARON 92160

92160 ANTHONY

Adresse du siège social

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Commerce de détail

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d' emploi à redynamiser, art. 44 duodécies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>				

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : Lieu :

N° d'agrément : Qualité et nom du signataire :

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Nº 2065 Bis-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice

**SARL LE FOURNIL DE MARIA
31122022**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL LE FOURNIL DE MARIA

31122022

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires,**abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA

Adresse de l'entreprise : 5 AVENUE RAYMOND ARON 92160 92160 ANTONY

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET *	8 1 1 7 3 0 7 7 9 0 0 0 2 2		Néant <input type="checkbox"/> *
		EXERCICE IN, CLOS IN, 31122022	IN-1
	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement*	CX	CC	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
Fonds commercial (1)	AH	AI	19 000
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL	AM	
Terrains	AN	AC	
Constructions	AP	AC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	94 010 57 506 36 504
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	148 697 87 107 61 590
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 400 2 400
TOTAL (II)	BJ	BK	144 614 119 493
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	24 000 24 000
En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services	BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	698 698
Autres créances (3)	BZ	CA	301 783 301 783
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	19 089 19 089
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
TOTAL (III)	CJ	CK	345 570 345 570
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	144 614 465 063
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des im- mobilisations financières nettes :	CP 2 400 (3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobili- sations :	Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise <u>SARL LE FOURNIL DE MARIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :3...5..0..0,)	DA	3 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(300 753)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 596
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(267 658)
	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)	DO	
	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	406 533
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	795
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 801
	Dettes fiscales et sociales	DY	259 592
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	732 721
Ecarts de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	465 063
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	732 721
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	62 330

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant *

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA		Exercice N				Exercice (N-1)				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens* services *	FD	502 012	FE		FF				
		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	502 012	FK		FL				
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 502 027				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stock (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 187 938				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV (24 000)				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 85 462				
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 2 613				
	Salaires et traitements *					FY 170 807				
	Charges sociales (10)					FZ 17 234				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilier - dotations aux amortissements * (14)				GA 31 207				
		- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE 7				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 471 268				
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)										
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR				
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)										
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)										
						GW 30 759				

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Exercice N	Exercice N-1
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 1 163
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 1 163
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (1 163)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 502 027
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 472 431
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 29 596
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP 8 272
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RC
	(9) Dont transferts de charges	RD
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS) A5 1 752	A1
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2 1 752
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 1 752 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
PENALITES FISCALES ET SOCIALES		1 163
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	

Néant *

Désignation de l'entreprise **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2	KE	KF 19 000		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK	KL		
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS		KT	KU 94 010		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX 131 399		
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA 15 000		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD 2 298		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ		
FINANCIERES	Avances et acomptes			LK		LL	LM		
	TOTAL III			LN		LO	LP 242 707		
	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T		
	Autres participations			8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V 2 400		
TOTAL IV				LQ		LR	LS 2 400		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH	ØJ 264 107		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation temporaire des immobilisations en fin d'exercice		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IN	1	CØ	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP		LY	LZ		
	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC		
	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF		
	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	ML 94 010		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM		MN	MO 131 399		
	Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR 15 000		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU 2 298		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III			IY		NG	NH 242 707 NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	ØW		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés	IÍ		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2G 2 400		
	TOTAL IV			NJ		NK	2H 2 400		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	ØM 264 107		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY	EL			EM		EN		
Fonds commercial			RE	RF			RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	PF			PG		PH		
TOTAL I			RK	RM			RN		RO		
Terrains			PI	PJ			PK		PL		
Constructions		Sur sol propre	PM	PN			PO		PQ		
		Sur sol d'autrui	PR	PS			PT		PU		
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW			PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	57 506	QB		QC	57 506		
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	69 809	QF		QG	69 809		
		Matériel de transport	QH	QI	15 000	QJ		QK	15 000		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	2 298	QN		QO	2 298		
		Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT			
		TOTAL II			QU	QV	144 614	QW		QX	144 614
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	ØP	144 614	ØQ		ØR	144 614		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
		Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
		TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	NM						NO		
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
		6T	6U	6V	6W
		6X	6Y	6Z	7A
Provisions pour dépréciation	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	2 400	UV	UW	
	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	698	698		
	Créance représentative de titres (PROVISION pour dé- prétés ou remis en garantie * (Précision antérieure- ment constituée *) UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	26	26		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 502	5 502	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	352	352	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	295 903	295 903		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTaux		VT	304 881	VU	304 881	
	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VV		
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
RENOVIS	Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	62 330	62 330		
		à plus d' 1 an à l'origine	VH	344 203	344 203		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 801	65 801		
	Personnel et comptes rattachés		8C	5 161	5 161		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	174 077	174 077		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	26 441	26 441		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 157	20 157		
		Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	33 755	33 755		
RENOVIS	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
	Groupe et associés (2)		VI	795	795		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
	Produits constatés d'avance		8L				
	TOTaux		VY	732 721	VZ	732 721	
	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	390 636	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	46 433	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		795

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA							Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31122022
I. RÉINTEGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA 29 596
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 302		XE 2 302
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintegration (art. 239 sexies D)	RB)	XW
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XY 1 163
	Amendes et pénalités	WJ	1 163	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			I7
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							K7
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I8
	Quote-part	Benefices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Resultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			ZN
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %}					WN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions}					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I 33 061	
II . DÉDUCTIONS							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs}					WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							XB
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							16
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation)							WZ
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							XA
	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZX
	Majoration d'amortissement *							ZY
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XD
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à ready namiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	XF
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	
	Dt ded. exc. (art. 39 décies A)	YA	Dt ded. exc. (art. 39 décies B)	YB	Dt ded. exc. (art. 39 décies C)	YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL	(art. 39 décies D)	YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III . RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II 33 061	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							XH	
bénéfice (I moins II)							XI	
déficit (II moins I)							XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO	0			

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	33 061
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(33 061)
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(33 061)
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC			AFFECTIONS (I)	Affectations aux réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserve légale	ZB								
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD					- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE	ZF								
	TOTAL I			ØF					TOTAL II	ZH								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7)	YQ YR YS										
	- Engagements de crédit-bail immobilier																	
	- Effets portés à l'escompte et non échus																	
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	741										
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)					J8			23 273	XQ								
IMPOSTS ET TAXES	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS								
T.V.A.	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES				ST								
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ								
DIVERS	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW			YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS				9Z								
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX								
REGIME DE GROUPE*	- Montant de la T.V.A. collectée						YY			YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ								
T.V.A.	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *						ØB			ØB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS								
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%								
	- Numéro de centre de gestion agréé *					XP				ZR								
- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0																		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH								
REGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL							
							Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
							Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**Néant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
- Immobilisations *	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférante aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)			

* Des

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant □ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a) Fédération des plus-values de l'origine dont l'imposition est prise en charge par les sociétés déclarantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N - 1				
	N - 2				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input checked="" type="checkbox"/> ou 12,80 % <input checked="" type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) <input checked="" type="checkbox"/> *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input checked="" type="checkbox"/> *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine <input type="checkbox"/>	Moins-values à 12,80 % <input type="checkbox"/>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <input type="checkbox"/>	Solde des moins-values à 12,80 % <input type="checkbox"/>
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine <input type="checkbox"/>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme <input type="checkbox"/>	Imputations sur le résultat de l'exercice <input type="checkbox"/>	Solde des moins-values à reporter col. <input type="checkbox"/> = <input type="checkbox"/> + <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	A 19 %, ou à 15 % <input type="checkbox"/>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <input type="checkbox"/>			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3 N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA					Néant <input type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (ligne 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés		4			
		5			
TOTAL (ligne 4 et 5)		6			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7			
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :	SARL LE FOURNIL DE MARIA		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le :	01012022	et clos le :	31122022
			Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	502 012	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	502 012	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	14	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	24 000	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	24 014	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	207 431	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	34 424	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	241 862	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	284 165
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	284 165	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	502 012	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)
Néant EXERCICE CLOS LE **[3|1|1|2|2|0|2|2]**N° SIRET **8 | 1 | 1 | 7 | 3 | 0 | 7 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2**DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL LE FOURNIL DE MARIA**ADRESSE (voie) **5 AVENUE RAYMOND ARON 92160**CODE POSTAL **92160**VILLE **ANTONY**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	350
Totalisation	P6	350

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom de famille **Zeyneb** Prénom(s) **EL Haik**

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Adresse : N° Voie **allée des pervenches**
Code postal **94240** Commune **L HAY LES ROSES** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M** Nom de famille **HABIB** Prénom(s) **EL HAIK**

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune **SMAR** Pays **TUNISIE**

Adresse : N° Voie **allée des pervenches**
Code postal **94240** Commune **L HAY LES ROSES** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |

N° SIRET

8 | 1 | 1 | 7 | 3 | 0 | 7 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL LE FOURNIL DE MARIA

ADRESSE (voie)

5 AVENUE RAYMOND ARON 92160

CODE POSTAL

92160

VILLE

ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

ANNEE _____ ou exercice

du 01012022

au 31122022

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA

Adresse 5 AVENUE RAYMOND ARON 92160 ANTONY

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREEES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES(dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice⑩
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩

Nom et qualité du signataire

A , le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche